

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 28 septembre 2020 à 20h à la salle de l'âge d'or, située au 139, Route de l'Église, Saint-Joseph de Kamouraska, conformément à l'avis public affiché le 13 août 2020.

Sont présents : Madame Nancy St-Pierre, MAIRESSE et,
Messieurs LES CONSEILLERS,
Michel Viens,
Renaud Ouellet
Francis Boucher
Charles Montamat
Et Raymond Frève.

Est absent : Monsieur LE CONSEILLER,
Yves Lapointe

Les membres présents du conseil forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h par Mme Nancy St-Pierre, mairesse. Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière, rédige le procès-verbal.

32-09-2020

LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance;

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska l'adopte.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

33-09-2020

OCTROI D'UN CONTRAT À CONSTRUCTION B.M.L. POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE À ÊTRE EFFECTUÉS SUR LA ROUTE DE PICARD AU MONTANT DE 238 725.30\$

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offre a été publié sur SEAO et dans le journal *Le Placoteux* pour des travaux de pavage (décohésion) à être effectués sur la route de Picard sur une distance de 1000 mètres ;

CONSIDÉRANT la réception de deux soumissions pour la réalisation de ces travaux ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de *Construction B.M.L.* est la plus basse conforme ;

CONSIDÉRANT QUE le prix demandé par ce soumissionnaire est de 238 725.30\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT la lettre d'annonce daté du 21 septembre confirmant l'octroi d'une subvention d'un montant maximal de 224 671\$ pour la réalisation de ce projet;

Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska accepte la soumission de *Construction B.M.L.* au prix de 238 725.30\$ plus taxes pour la réalisation des dits-travaux.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

34-09-2020

OCTROI DE CONTRAT À LER POUR ANALYSE DE SOL DANS LES CHANTIERS DE PAVAGE DE LA ROUTE DE PICARD ET DU RANG 5 EST AU MONTANT DE 4 841\$ PLUS TAXES

Il est proposé par M. Michel Viens et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska octroie un contrat à *LER* pour analyse de sol dans le chantier de pavage de la route de Picard au montant de 4841\$ plus taxes.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

35-09-2020

EMPRUNT TEMPORAIRE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE PAVAGE SUR LE 5^E RANG EST

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska souhaite procéder à des travaux de pavage sur le 5^e rang Est, tel que décrit dans le devis portant le numéro 2020-123 et qui a fait l'objet d'un avis d'appel d'offre publié le 8 juillet 2020;

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour la réalisation des travaux de pavage du 5^e rang Est a été octroyé à *Construction B.M.L.* par la résolution no 24-09-2020;

CONSIDÉRANT la lettre d'annonce datée du 4 septembre 2020 confirmant l'octroi d'une subvention d'un montant maximal de 110 368\$ pour la réalisation du projet de pavage du 5^e rang Est ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 1093 du Code Municipal, toute municipalité peut décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement de dépenses pour lesquelles le versement d'une subvention par le gouvernement ou l'un de ses ministres ou organismes est assuré ;

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise un emprunt temporaire avec la caisse Desjardins Centre-Est du-Kamouraska d'un montant de 110 368\$ pour la portion subventionnée des travaux de pavage à être effectués sur le 5^e rang Est et autorise Nancy St-Pierre, mairesse, et Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale, à signer cet emprunt au nom de la municipalité. La portion non-subventionnée des travaux sera prise dans les liquidités dont la municipalité dispose.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

36-09-2020

EMPRUNT TEMPORAIRE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE PAVAGE SUR LA ROUTE DE PICARD

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska souhaite procéder à des travaux de pavage sur la route de Picard, tel que décrit dans le devis portant le numéro 2020-044 et qui a fait l'objet d'un avis d'appel d'offre publié le 8 juillet 2020;

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour la réalisation des travaux de pavage de la route de Picard a été octroyé à *Construction B.M.L.* par la résolution 33-09-2020;

CONSIDÉRANT la lettre d'annonce datée du 21 septembre 2020 confirmant l'octroi d'une subvention d'un montant maximal de 224 671\$ pour la réalisation du projet de pavage de la route

de Picard ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 1093 du Code Municipal, toute municipalité peut décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement de dépenses pour lesquelles le versement d'une subvention par le gouvernement ou l'un de ses ministres ou organismes est assuré ;

Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise un emprunt temporaire avec la caisse Desjardins Centre-Est du-Kamouraska d'un montant de 224 671\$ pour la portion subventionnée des travaux de pavage à être effectués sur la route de Picard et autorise Nancy St-Pierre, mairesse, et Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale, à signer cet emprunt au nom de la municipalité. La portion non-subventionnée des travaux sera prise dans les liquidités dont la municipalité dispose.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

37-09-2020

**DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION ANNONÇANT
L'ADOPTION PROCHAINE DU RÈGLEMENT 257-2020
CONCERNANT LES ANIMAUX.**

M. Raymond Frève donne avis qu'il y aura, à une prochaine séance, l'adoption du règlement 257-2020 concernant les animaux. Ce règlement annulera et remplacera le règlement no 205.

Un projet de règlement est déposé.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

38-09-2020

**APPUI AU PROJET « COME BACH-COME BACK »
ORGANISÉ PAR MME SOPHIE DE COURVAL**

CONSIDÉRANT le dépôt du projet « comme bach-come back » proposé par Madame Sophie Poulin de Courval à l'appel de propositions pour la production d'oeuvres d'art urbaines dans le cadre des journées de la culture 2020 (voir la résolution 31-07-2020);

CONSIDÉRANT QUE le projet n'a pas été retenu par le fond de recherche du Québec dans le cadre de cet appel de projet;

CONSIDÉRANT QUE Madame Sophie Poulin de Courval, musicienne et résidente de la municipalité souhaite déposer une demande au conseil des arts et des lettres du Québec pour la réalisation de ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE la population souhaite dynamiser l'église par des projets rassembleurs et diversifiés ;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet est évalué à environ 25 000\$;

Il est proposé par Mme Nancy St-Pierre et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska appuie le projet « Comme Bach-Come Back » qui sera déposé au Conseil des arts et des lettres du Québec. La contribution de la municipalité, de 1 500\$, se détaillera comme suit :

- Contribution en argent de la municipalité : 500\$
- Contribution provenant du FDMK : 500\$
- Contribution en service de la municipalité : 500\$

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

39-09-2020

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska, que la séance soit levée à 20h35.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale